

4 décembre 1783

échange de terres, à Mouillesol Semussac et à La Brousse Grézac, entre Jacques Davaud, cordonnier Champ de foire Cozes, et Jean Cougrand, marchand Le Clousit Médis.

Aujourd'huy quatre decembre mil sept cent quatre
vingt trois apres midi par devant nous notaire Royal en Saintonge
soussigné et presents les temoins cy après nommés ont comparu
en leurs personnes Jacques Daveau cordonnier demeurant au champ de foire
du present Bourg de Cozes d'une part
et Jean Cougrand marchand demeurant au village de Clozil paroisse de medis d'autre
part

Entre lesquelles parties ont été faites les echanges et
permutations des fonds ci après désignés scavoir que le dit Davau
à ceddé delaissé et transporté audit titre d'echange audit
Cougrand acceptant un lopin de terre labourable de la contenance
d'environ un *journal* situé au lieu appelé la Champagne
de moiïillesolle paroisse de Semussac à *agrière* de la Baronnie de
Didonne confrontant d'un costé a jean herval d'autre costé
à Simon volelle d'un bout au chemin qui conduit du
château de Didonne a gâtebourse

Et en contréchange ledit Cougrand luy a aussi cédédé délaissé
transporté un lopin de terre situé au lieu de la Brousse paroisse de
Grézac à agriere de la brousse contenant environ cinquante
carreaux confrontant d'un costé aux héritiers ??? lurteau ???, d'autre costé
à Thomas Sallaud d'un bout au chemin qui conduit de

Chenegron à Cozes ledit échange et contréchange ainsi fait
au gré des parties sans autre recours a la même égalité de valeur
de fonds que les parties ont évalué soixante livres de chaque
part revenant à cent vingt livres pour le total
moyennant quoy les parties se sont démis dévetus
désaisais l'un en faveur de l'autre des susdits terrains avec
consentement Réciproque qu'ils s'emparent jouissent et
disposent chacun de ce qu'ils se sont cy dessus dits avec
promesse des garanties de fait et de droit.

Convenu entre les parties qu'ils payeront les droits
d'échange frais et droits des présentes par moitié
C'est la volonté des parties qui pour l'entretien ont
soumis leurs biens à Justice Renonçant -- Fait

1 *journal* = 4000 m²
à Semussac

agrière :
rente seigneuriale

1 carreau = 40 m²

Chenegron est maintenant
sur la commune de Grézac.

Aujourd'hui Quatre décembre Mil sept cent quatre
vingt huits apres midi passé nous Noire Royal En Sa Majesté
de Sa Sainteté le Pape Léon Sixième par ses Nostres
En Ceux personnes et autres nécessaires et convenables
D'apresent Bourg de Exco Duc de

Et Jean Cougrand et de son village de Clozel par de Meis d'ault
Paris

Entre lesquelles parties ont été faites les échanges
Et mutations des terres ci après désignées à savoir que
Le Cédé de laïse de Meis d'ault au dit titre de l'échange au dit
Cougrand acceptant au fief de la Roche Bourcaille de la paroisse
de Champanne ainsi qu'il est au lieu appelé la Champagne
de son fief de la paroisse de Bourne à aquire de la paroisse



De la paroisse de Champanne au fief de la paroisse de la Roche
Bourcaille de la paroisse de Champanne au chemin qui conduit du
château de Champanne à la Roche Bourcaille

Et en l'échange led. Cougrand a aussi cédé de laïse
de son fief de la paroisse de Champanne au fief de la paroisse de
la Roche Bourcaille de la paroisse de Champanne au chemin
qui conduit du château de Champanne à la Roche Bourcaille

Et en l'échange led. Cougrand a aussi cédé de laïse
de son fief de la paroisse de Champanne au fief de la paroisse de
la Roche Bourcaille de la paroisse de Champanne au chemin
qui conduit du château de Champanne à la Roche Bourcaille

Et en l'échange led. Cougrand a aussi cédé de laïse
de son fief de la paroisse de Champanne au fief de la paroisse de
la Roche Bourcaille de la paroisse de Champanne au chemin
qui conduit du château de Champanne à la Roche Bourcaille

Et en l'échange led. Cougrand a aussi cédé de laïse
de son fief de la paroisse de Champanne au fief de la paroisse de
la Roche Bourcaille de la paroisse de Champanne au chemin
qui conduit du château de Champanne à la Roche Bourcaille

Et en l'échange led. Cougrand a aussi cédé de laïse
de son fief de la paroisse de Champanne au fief de la paroisse de
la Roche Bourcaille de la paroisse de Champanne au chemin
qui conduit du château de Champanne à la Roche Bourcaille

